

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 09 avril 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril, à 9 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
SIVEC Jean  
WALLERICH Alain

MENEGHIN Gaël  
BRUN Jérôme

GUINDT Philippe  
DEBAILLEUL Delphine

IMMER Alain  
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

PEREIRA Julien  
OGER Isabelle  
REUTER Olivier  
THILL Céline  
VIEIRA Christophe

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe  
Donnant pouvoir à WALLERICH Alain

Donnant pouvoir à MENEGHIN Gaël  
Donnant pouvoir à GUINDT Philippe

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 625 Modification et révision du contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA

Compte tenu de la hausse de la prime 2022 de 6% du contrat VILLASSUR, Monsieur le Maire a contacté l'assureur GROUPAMA afin de réviser le contrat en vue d'abaisser la prime annuelle.

L'assureur propose de modifier la franchise sur la garantie « incendie », qui étaient de 0€ et la garantie « évènements naturels » qui elle, était de 838€, par une franchise unique de 250€ pour chacune d'entre elles.

Ceci permet d'abaisser la prime annuelle passant de 4 407,31€ T.T.C. à 4 069,92€ T.T.C. soit une économie de 337,29€ T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer les modifications du contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA qui prendront effet au 01/04/2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 12/04/2022

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

  


Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2022

Le Maire,

  
